

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ENV 001-6665/19/BM

#### ■ Approbation d'une convention d'attribution de subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement - Agence Régionale de la Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

MET 19/10096/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'Écodéveloppement – Agence Régionale de la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE-ARB PACA) est un syndicat mixte ayant pour programme de développer, favoriser et valoriser des pratiques et démarches novatrices dans les champs de la protection, de la mise en valeur de l'environnement, de la biodiversité, de la transition écologique et du développement durable.

Depuis 35 ans, l'ARPE-ARB a vu ses missions évoluer régulièrement. Aujourd'hui elle assure notamment les missions suivantes :

- Une mission d'observation afin de faciliter la diffusion d'une information fiable,
- Une mission d'animation territoriale et de réseaux, d'aide au montage et au suivi d'opérations qui vise à favoriser une culture et des pratiques économiques, professionnelles, environnementales au service des acteurs publics, économiques et associatifs sur le territoire,
- Une mission d'études généralement conduites en partenariat, qui vise à préparer des actions collectives à caractère régional innovant,
- Une mission d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formations des publics du territoire régional.

Elle apporte également à ses membres et partenaires, des éléments de conseil, d'accompagnement et d'expertise sur les politiques qu'ils conduisent dans le cadre de leurs compétences spécifiques et

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

notamment en terme de biodiversité, d'espaces naturels, d'environnement, d'eau, de solidarité territoriale ou de développement durable.

Forte de son expérience en accompagnement, expertise et méthodologies innovantes sur l'ensemble des grands domaines liés à l'environnement et au développement durable, l'ARPE-ARB est partenaire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de ses territoires dans leurs démarches respectives.

Depuis 2018 notamment, un partenariat nouveau a été amorcé à l'échelle métropolitaine, autour de la charte de développement durable du Pays d'Aix, du Plan Climat Air Energie Métropolitain, de l'animation de réseau auprès des communes et de l'organisation de journées d'information et de sensibilisation.

En 2019, les services de la Métropole mettent en œuvre davantage de transversalité entre les politiques de transition écologique et climatique, d'écodéveloppement, de prévention des déchets, de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que de la biodiversité et des espaces naturels. Face aux grands enjeux communs de ces politiques publiques, il est nécessaire de coordonner la mise en œuvre des orientations qui en découlent et d'accompagner les communes, les acteurs et les partenaires qui participent activement à l'ambition affichée dans le Projet Métropolitain voté en 2018. Le partenariat avec l'ARPE-ARB est une façon d'optimiser la cohérence de l'action métropolitaine et de sa propre diffusion sur le territoire.

Depuis 2018, l'ARPE-ARB est en pleine évolution. Ses membres ont souhaité qu'elle devienne l'Agence régionale de la biodiversité, véritable outil de préservation et de reconquête de la nature sur les territoires, amené par la loi biodiversité. Elle demeurera un syndicat mixte, dont les statuts ont été révisés en ce sens.

L'ARPE propose 4 axes de travail, qui entrent en adéquation avec la politique publique de la Métropole dans le domaine de l'environnement, du Développement Durable et de la transition énergétique et écologique:

- L'accompagnement de la stratégie environnementale métropolitaine, en lien avec la stratégie départementale, et du plan climat métropolitain,
- L'appui aux communes dans la mise en place d'une restauration collective durable, et notamment de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'accompagnement de la stratégie métropolitaine de biodiversité,
- L'adhésion de la métropole aux deux réseaux régionaux afin de bénéficier de son animation spécifique, le montant de ces adhésions n'étant pas comptabilisés dans la convention :
  - Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN).
  - Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA).

A cette fin et pour l'ensemble de ces missions, il est proposé de renouveler le partenariat entre l'ARPE et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2019, au travers d'une convention. Cette dernière définit précisément chacun des axes et des actions qui en découlent, le budget du plan d'action annuel et le montant des subventions métropolitaines attendues. La convention énonce d'autre part les conditions de mise en œuvre, de suivi et de gestion des versements financiers correspondants.

Synthèse du budget prévisionnel 2019 :

CHARGES		PRODUITS	
Accompagnement de la stratégie environnementale métropolitaine	29 850,00€	Métropole Aix-Marseille Provence – Direction Stratégie Environnement	23 881,00€
Appui aux communes de la métropole dans leurs actions de restauration collective durable VOLET 1 – territoire du PAT	9 559,00€	Métropole Aix-Marseille Provence – Direction Agriculture	7 500,00€

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Appui aux communes de la métropole dans leurs actions de restauration collective durable VOLET 2 – territoire du CT Marseille-Provence	7 700,00€	Métropole Aix-Marseille Provence –Pôle Propreté et Valorisation des Déchets CT Marseille-Provence	6 000,00€
Accompagnement de la stratégie métropolitaine de biodiversité	25 434,00€	Métropole Aix-Marseille Provence – Direction Sites et Espaces Naturels	20 000,00€
Adhésion réseaux	Montant hors convention	ARPE cofinancement	15 162,00€
<b>TOTAL</b>	<b>72 543,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 543,00€</b>

Au titre des actions précisées ci-dessus, la Métropole est sollicitée à hauteur de 57 381,00 euros. Le montant global des opérations s'élève quant à lui à 72 543,00 euros.

Pour le Pôle Propreté Cadre de vie et Valorisation des Déchets du CT1 – Marseille Provence, ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA/ LIFE16IPEFR005.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'Agence Régionale pour l'Environnement – Agence Régionale de la Biodiversité est un acteur régional incontournable pour l'environnement et qu'elle est en capacité d'apporter à la métropole, à la fois son expertise en matière de développement durable, de biodiversité et de ses réseaux de communes.
- Que le partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement – Agence Régionale de la Biodiversité est profitable à la collectivité au regard des actions que la Métropole engage en matière de transition écologique et énergétique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 57 381 euros à l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Agence Régionale de la Biodiversité au titre de l'année 2019.

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

**Article 2 :**

Est approuvée la convention entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'ARPE PACA ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 de la Métropole, selon la répartition suivante :

- Budget Principal Métropolitain (Stratégie Environnement) 23 881,00 euros  
Chapitre 65 - Fonction 74 – Nature 65748
  
- Budget Principal Métropolitain (Agriculture) 7 500,00 euros  
Sous-politique G710 Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748
  
- Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2019 / EST CT1 6 000,00 euros  
Sous-politique 3DTDA / G140 Chapitre 65 – Fonction 7212 – Nature 65748
  
- Budget Principal Métropolitain (Sites et Espaces Naturels) 20 000,00 euros  
Sous-politique G811 Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA